

des compagnies d'assurances opérant au Canada, situation qui contraste avec l'assurance sur la vie, où dominent les compagnies canadiennes.

Ainsi qu'on en peut juger par le montant des assurances en vigueur et des primes reçues annuellement, les opérations d'assurance ont eu un développement rapide, l'année 1920 présentant une augmentation spécialement considérable (26·31 p.c.). Une baisse concomitante du coefficient des pertes payées par rapport aux primes reçues se constate également, les chiffres indiquant que les compagnies ont souffert des pertes particulièrement lourdes en 1877 et 1904, années des grands incendies de St-John et de Toronto.

Quoique à ses débuts l'assurance contre l'incendie au Canada ne fut pas précisément lucrative, les progrès sérieux accomplis dans la construction des maisons et l'usage de plus en plus répandu des moyens de protection contre l'incendie ont sensiblement réduit le danger de grandes conflagrations et placent les risques assumés au Canada par les compagnies sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

L'un des faits saillants révélés en 1920, outre le chiffre élevé des primes encaissées, est l'augmentation ininterrompue du nombre des compagnies mutuelles et coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéfices sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le champ de l'assurance contre l'incendie.

**Statistiques de l'assurance contre l'incendie.**—En 1920, 152 compagnies ont assuré les risques d'incendie au Canada, au lieu de 134 compagnies l'année précédente; 43 d'entre elles étaient canadiennes, 46 britanniques et 63 étrangères. Les polices souscrites ou renouvelées pendant l'année 1920 couvrent des risques se totalisant par \$6,790,670,610, contre \$5,423,569,961 l'année précédente. Les primes nettes encaissées s'élèvent à \$50,527,937, et les pertes payées à \$21,954,283, soit 43·45 p.c. des primes. Le montant net des risques d'incendie couverts par les compagnies à charte fédérale, au 31 décembre 1920, était de \$5,969,872,278 et par les compagnies à charte provinciale \$1,054,105,011, formant un grand total de \$7,023,977,289. En outre, les compagnies ou associations dépourvues d'autorisation d'opérer au Canada avaient assuré des biens canadiens pour \$483,758,441.

Les tableaux 73 à 75 contiennent les statistiques rétrospectives de l'assurance contre l'incendie par les compagnies canadiennes, tandis que le tableau 72 présente les opérations d'assurance de l'année 1920, effectuées par les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères. Les tableaux 76, 77 et 78 présentent le bilan des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance contre l'incendie ou joignant cette branche d'assurance à leurs affaires, pendant les cinq dernières années. Le tableau 79 est consacré aux primes nettes encaissées et aux pertes nettes payées. Finalement, le tableau 80 résume les statistiques complètes de l'ensemble des compagnies soit fédérales, soit provinciales, tandis que le tableau 81 s'applique aux assurances effectuées par les compagnies et associations non autorisées, classifiées par compagnies, par nature des biens assurés et par provinces.